

# Syctom **mag** 34

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



## 02 actualités

Matériaux d'emballages :  
1,5 million d'euros  
de recettes  
supplémentaires.



## 07 décryptage

Pile, c'est collecté...  
Face, c'est recyclé.



## 08 bonnes pratiques

Pour moi la vie  
va re-commencer !

## 04 dossier

### Ivry-Paris XIII : le temps du dialogue compétitif

### ⇒ L'agenda du Syctom

- > **COMITÉ SYNDICAL DU SYCTOM**  
Réunion le mercredi 30 novembre 2011.  
Pour plus d'information : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)
- > **MÉTROPOLE PRÉVENTION DÉCHETS 2010-2014**  
Réunion du comité de pilotage le 13 décembre 2011.  
Pour plus d'information : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)
- > **SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**  
Du 19 au 27 novembre 2011.

Pour en savoir plus sur les outils de sensibilisation du grand public mis à disposition des collectivités par le Syctom et les actions des collectivités : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

### ⇒ Entrée en matière

Du 19 au 30 octobre au Trocadéro.



Pour leur 6<sup>e</sup> édition, les « expositions Trocadéro » créées par le CNRS dans le but de valoriser la culture scientifique et technique ont eu pour thème la matière.

La manifestation était organisée en 4 pôles : Explorer la matière, Transformer la matière, Matière à vivre, Matière à rêver. Le Syctom participait à la thématique du recyclage des matériaux et de la valorisation des déchets (pôle Transformer la matière). 23 000 visiteurs ont été reçus.



## Matériaux d'emballages : 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires

Le 22 juin 2011, après une mise en concurrence des entreprises de recyclage, le comité syndical a autorisé François Dagnaud à signer les contrats de reprise, de vente et de recyclage des matières valorisables produites par le Syctom et entrant dans le cadre des soutiens versés par Eco-Emballages conformément au barème E.

Au terme d'une consultation, l'agence métropolitaine des déchets ménagers a désigné ses nouveaux partenaires industriels pour le recyclage des matériaux d'emballages ménagers, entre la filière d'Eco-Emballages et celle des fédérations professionnelles FNADE et FEDE-REC. Les papiers-cartons, le verre, ainsi que l'acier et l'aluminium issus des collectes sélectives feront l'objet de contrats dans le cadre de la filière d'Eco-Emballages. La garantie de reprise est assurée quelle que soit la conjoncture, à un prix unique fixé pour tout le territoire national. Les fédérations professionnelles ont été choisies pour les bouteilles

et flacons plastiques ainsi que l'acier et l'aluminium des mâche-fers d'incinération, en retenant les candidats présentant la meilleure offre. Le Syctom s'est assuré contractuellement d'une garantie de reprise, à un prix plancher, et de la traçabilité des tonnages jusqu'à leur utilisation industrielle.

Dans le choix des repreneurs, il a privilégié les débouchés de proximité et l'enlèvement des matériaux par voie d'eau. La signature de ces contrats induira en 2011 une augmentation des recettes tirées des ventes de matières de 1,5 million d'euros HT par rapport à 2010. ■



## Biodéchets des professionnels : valorisation obligatoire

Le décret relatif à la prévention et à la gestion des déchets paru le 12 juillet 2011 achève la transposition de la directive cadre déchets de 2008 en droit français. Il rend également effectives plusieurs mesures adoptées dans le cadre du Grenelle de l'environnement : la réforme de la planification territoriale des déchets ménagers (il précise en particulier que la capacité cumulée des installations de stockage et d'incinération sera limitée à terme de 12 ans, à 60 % des déchets non dangereux non inertes y compris les déchets des activités économiques produits dans chaque département) ; la gestion des déchets de chantiers ; la collecte séparée des biodéchets des gros producteurs en vue de leur valorisation.



### Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Selon l'article R. 541-8 du code de l'environnement, constitue un biodéchet « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »

### À partir de 2012

Les professionnels produisant majoritairement des biodéchets devront, dès 2012, les faire collecter séparément en vue de leur valorisation organique. Les seuils à partir desquels une entité sera considérée comme « gros producteur » seront progressivement abaissés pour tomber en 2016 à 10 tonnes de biodéchets ou 60 litres d'huiles. Compte tenu de l'application progressive du dispositif, le décret n'impacte pas la quantité de déchets à traiter par le Sycotom dans l'immédiat dans la mesure où les producteurs concernés sont hors du champ du service public.

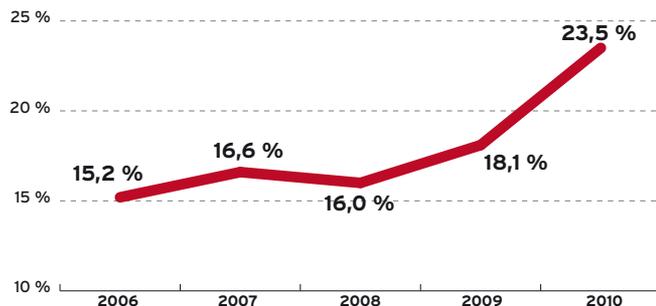


Dans le cadre de ses projets, le Sycotom souhaite encourager la collecte séparative en particulier pour les marchés alimentaires, les établissements scolaires en lien avec les collectivités concernées. ■

## BAROMÈTRE

### Dégradation de la qualité des collectes sélectives

Progression de la part des erreurs de tri dans les bacs de collecte sélective, de 2006 à 2010



Avec le barème E, plus de 80 % des subventions d'Eco-Emballages sont versés au regard des quantités de déchets d'emballages envoyées dans les filières de recyclage, et non plus en fonction des collectes sélectives entrant dans les centres de tri du Sycotom. Or, depuis 4 ans, la baisse de qualité des collectes sélectives s'est traduite par une stagnation des quantités envoyées vers les filières de recyclage. Il est donc crucial, pour augmenter celles-ci, de soutenir les efforts en faveur du développement des collectes sélectives et surtout de la qualité du tri.

La part des erreurs de tri (les déchets mis avec les collectes sélectives qui ne peuvent entrer dans le circuit du recyclage) est passée de 15,2% en 2006 à 18,1% en 2009, pour atteindre 23,5 % en 2010. Les déchets non recyclables mis par erreur dans le bac de collecte sélective (sacs et films plastiques, blisters, barquettes en plastique, sacs d'ordures ménagères, papiers souillés...) constituent 75 % des « refus ». Les déchets qui, bien que recyclables, n'ont pu être captés sur la chaîne de tri (objets trop petits, imbriqués...) représentent le quart restant. Cette baisse de qualité des collectes sélectives dégrade corrélativement la performance des équipements, les conditions de travail des agents de tri, la qualité des matériaux triés et les quantités recyclées.

Pour inverser cette tendance et augmenter le taux de recyclage des emballages, le Sycotom et les collectivités adhérentes responsables de la collecte sélective ont engagé un nouveau programme de mesures de caractérisation et d'actions de sensibilisation du grand public aux consignes de tri.

### ⇒ Guide des aides du Sycotom

Aides à la prévention et à la réduction des déchets, subventions pour la construction de déchèteries, soutien au développement des collectes sélectives... : un document téléchargeable sur [www.sycotom-paris.fr](http://www.sycotom-paris.fr), espace Collectivités, recense l'ensemble des aides financières et techniques que le Sycotom accorde à ses collectivités adhérentes et partenaires (associations) pour optimiser la gestion des déchets ménagers.



### ⇒ Journée Portes Ouvertes

Le samedi 26 novembre au centre de traitement multifilière à Ivry-Paris XIII.

Pour plus d'information : [www.sycotom-paris.fr](http://www.sycotom-paris.fr)

# IVRY-PARIS XIII : le temps du dialogue compétitif

Après une longue phase de concertation initiée en 2003, un débat public exceptionnel en 2009, prolongé par une nouvelle concertation en 2010 et 2011, le programme de transformation du centre Ivry-Paris XIII a été approuvé par le comité syndical du Syctom le 22 juin 2011. Une procédure de dialogue compétitif a été ouverte en septembre pour choisir le partenaire qui sera chargé de la conception, de la construction et de l'exploitation du futur centre de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères. Elle durera 2 ans.

Les priorités définies pour le projet de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII s'inscrivent dans la politique que mène le Syctom depuis plusieurs années en anticipation des lois Grenelle et du PREDMA.

#### Priorité à la prévention

Le projet se conforme à Métropole prévention déchets 2010-2014 et respecte la hiérarchie des modes de traitement définie aux niveaux européen, national et régional. Il intègre en particulier les objectifs de réduction des déchets ménagers et d'augmentation des collectes séparatives définis par le PREDMA. Il anticipe le développement du compostage domestique et des collectes séparatives de biodéchets.

#### Priorité au recyclage organique

Il est prévu de réduire de 50% les capacités d'incinération sur le site Ivry-Paris XIII et de réserver la mise en décharge uniquement aux déchets ultimes. Le traitement par méthanisation doit permettre d'obtenir un compost normé.

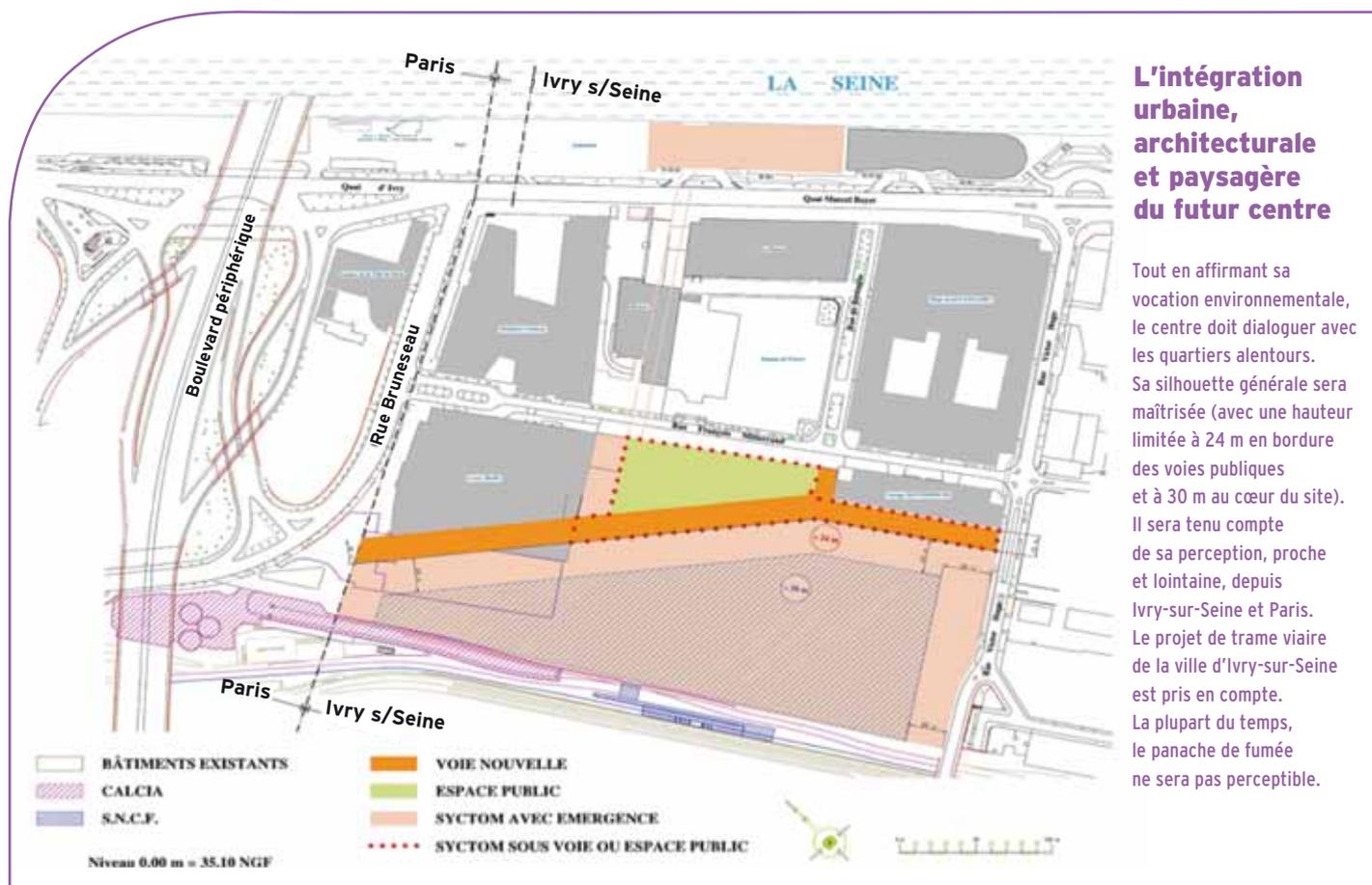
#### Respect du principe de proximité

Le Syctom fait le choix de maintenir des capacités de traitement au cœur même du bassin versant, conformément aux objectifs du code de l'environnement, en organisant le fonctionnement en réseau de ses installations. L'autonomie de la métropole aura pour corollaire la fin de l'enfouissement de ses déchets en grande couronne.

#### Évolution des capacités et des modes de traitement du centre Ivry-Paris XIII

	AUJOURD'HUI	2023	2050
Capacité totale d'ordures ménagères traitées	730 000 t	- 20 % 584 000 t	- 40 % 440 000 t
Tri - méthanisation d'ordures ménagères	non	oui	oui
Méthanisation de biodéchets	non	oui	oui
Incinération	730 000 t	- 50 % 350 000 t	- 70 % 229 000 t

Les capacités de traitement du futur centre sont dimensionnées au regard des besoins du bassin versant d'Ivry-Paris XIII (490 000 tonnes, dont 8 000 tonnes de biodéchets en 2023) et de la gestion en réseau des installations du Syctom (94 000 tonnes provenant des futurs centres de méthanisation à Romainville/Bobigny et Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois).



### Respect du principe de réversibilité

Le centre de valorisation organique et énergétique ayant une durée de vie de l'ordre de 40 ans, il doit être en mesure de s'adapter à une réduction des déchets à traiter au cours de cette période. Dès sa conception, l'évolution des espaces dévolus au tri mécanique doit être anticipée, de même que la baisse de charge des fours d'incinération.

### Maintien de la continuité du service public

L'unité d'incinération actuelle continuera à fonctionner jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité d'incinération.

### Respect de l'environnement

Les meilleures technologies  
suite page 6 >>>

### La procédure de dialogue compétitif

La procédure de dialogue compétitif permet de faire émerger les meilleures solutions disponibles. Elle est destinée aux projets complexes. Par rapport à un appel d'offres classique, elle présente l'avantage de conférer une vision plus complète et comparative des solutions que le marché peut offrir (les offres ne sont pas, dès le début, limitées par des spécifications techniques précises). Elle offre au Syctom des possibilités plus larges de dialogue avec les candidats au marché, afin d'améliorer la qualité et le caractère innovant des propositions qui lui sont faites. Deux candidats participeront au dialogue. Durant cette étape, le projet pourrait encore un peu évoluer à partir des solutions présentées.

disponibles seront mises en œuvre à l'ouverture du site et tout au long de son exploitation. Son intégration architecturale et paysagère doit être exemplaire et prendre en compte les aménagements urbains prévus à Ivry-sur-Seine et Paris. Des moyens de transport alternatifs seront privilégiés, de façon à éviter 20 000 camions sur les routes franciliennes. La construction et la gestion du site doivent se faire conformément aux dispositions de la charte de qualité environnementale (cf. Syctom Mag33). Une démarche de haute qualité artistique et culturelle (HQAC) visant à valoriser et explorer le potentiel culturel et artistique du projet sera mise en œuvre, à la demande de la ville d'Ivry-sur-Seine.

#### Maîtrise des coûts

Le coût global du traitement (investissement + exploitation + taxes) doit être maîtrisé dans l'intérêt des communes et des usagers en recherchant toutes les solutions permettant de concilier réalisation d'un équipement public d'écologie urbaine et évolution minimale des redevances communales. L'étude de faisabilité menée en 2011 montre une maîtrise du budget de conception et construction, qui est estimé à 776,5 millions d'euros HT versus 783 millions d'euros HT lors des précédentes études menées en 2007-2008. ■

#### ⇒ Prochaines étapes du projet

**mi 2011 - mi 2013** : procédure de dialogue compétitif

**2014** : dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter, demande d'avis auprès de l'Autorité environnementale

**2015** : enquête publique et début des travaux

**2019** : mise en service de la nouvelle installation de valorisation énergétique

**2023** : mise en service du centre de valorisation organique et énergétique

#### ⇒ Prochaines étapes de la concertation

**mi 2012** : information sur de nouvelles études relatives au bassin versant d'Ivry-Paris XIII (collecte séparative des biodéchets, compostage, etc.)

**mi 2013** : information sur le résultat du dialogue compétitif

**2014** : information préalable à l'enquête publique (présentation de l'étude d'impact)

**2015** : enquête publique

#### ⇒ Et durant cette période :

Réunions du comité de suivi de la charte de qualité environnementale et des Sentinelles.

Information sur l'avancement du projet en consultant l'espace dédié sur le site Internet [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



**François Dagnaud,**  
Président du Syctom,  
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

## « Le projet initial s'est enrichi de la concertation »

Ambitieux et audacieux, le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII relève 3 paris. **Un pari démocratique** tout d'abord. Engagée dès 2003, en collaboration avec la ville d'Ivry-sur-Seine, la concertation

s'est amplifiée avec le débat public en 2009, premier du genre en France. Elle s'est poursuivie ensuite au sein du comité des partenaires jusqu'à

la présentation du pré-programme de l'opération. Cette réflexion élargie a permis d'approfondir certains points, dont l'évolution attendue des différents gisements de déchets. Le projet initial s'est enrichi, notamment de l'apport d'une filière de traitement pour les futures collectes de biodéchets. L'intégration urbaine et architecturale a fait l'objet de fructueuses discussions et un consensus général a été trouvé sur le positionnement de la voirie. Un accord émerge sur la question du panache.

### Le deuxième pari est celui de la réduction des déchets et de la diversification des modes de traitement.

Dans un premier temps, il est prévu une réduction de 20 % des capacités globales et une diminution de 50 % de la capacité d'incinération, alors même que la population de l'agglomération parisienne va augmenter et que le Syctom est aujourd'hui en sous-capacité de traitement. Le Syctom refuse toutefois que la mise en décharge en grande couronne soit la variable d'ajustement des évolutions futures. Il est donc clair que l'enjeu majeur est la réduction des déchets. C'est pourquoi j'appelle l'ensemble des acteurs de la chaîne de production des déchets à se mobiliser en ce sens. L'autre enjeu majeur est le recyclage des biodéchets, au profit du retour à la terre de la matière organique.

Enfin, **le troisième pari est celui de la maîtrise publique** du traitement des déchets et de l'indépendance du service public de traitement des ordures ménagères. Porté par un rassemblement de collectivités locales, ce projet est un outil de solidarité et de mutualisation à l'échelle de la métropole.

## « Pile c'est collecté... Face c'est recyclé »

Les piles ne doivent pas être jetées, ni dans la poubelle, ni dans la nature. Les rapporter dans un point de collecte, c'est respecter l'environnement, garantir que les matériaux qu'elles contiennent seront valorisés au maximum et rendre possible le recyclage organique des ordures ménagères. Dans le cadre de Métropole prévention déchets 2010-2014, le Syctom soutient les actions menées par ses collectivités adhérentes pour réduire la nocivité des déchets. C'est à ce titre que les opérations de sensibilisation au tri des piles sont subventionnées, jusqu'à 20 000 euros. Pour plus d'informations : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



### Le circuit de recyclage des piles

#### 1 Collecte

Les commerçants qui vendent des piles ou des appareils fonctionnant avec des piles (calculatrices, montres, téléphones, lampes, appareils photos, jouets...) sont tenus de reprendre gratuitement les piles usagées.

#### 2 Regroupement

Les piles collectées en ville sont chargées dans des camions de grande capacité pour être acheminées vers les centres de tri.

#### 3 Tri

Les piles sont triées selon leur composition : piles alcalines et salines, piles lithium, piles boutons (les seules à contenir du mercure)...

#### 4 Recyclage

En fonction des caractéristiques des piles, plusieurs procédés industriels sont utilisés pour récupérer les matériaux qui les composent :

- ⇒ four métallurgique (pyrométallurgie),
- ⇒ traitement physico-chimique (hydrométallurgie),
- ⇒ four de distillation (thermique).

#### 5 Une nouvelle vie

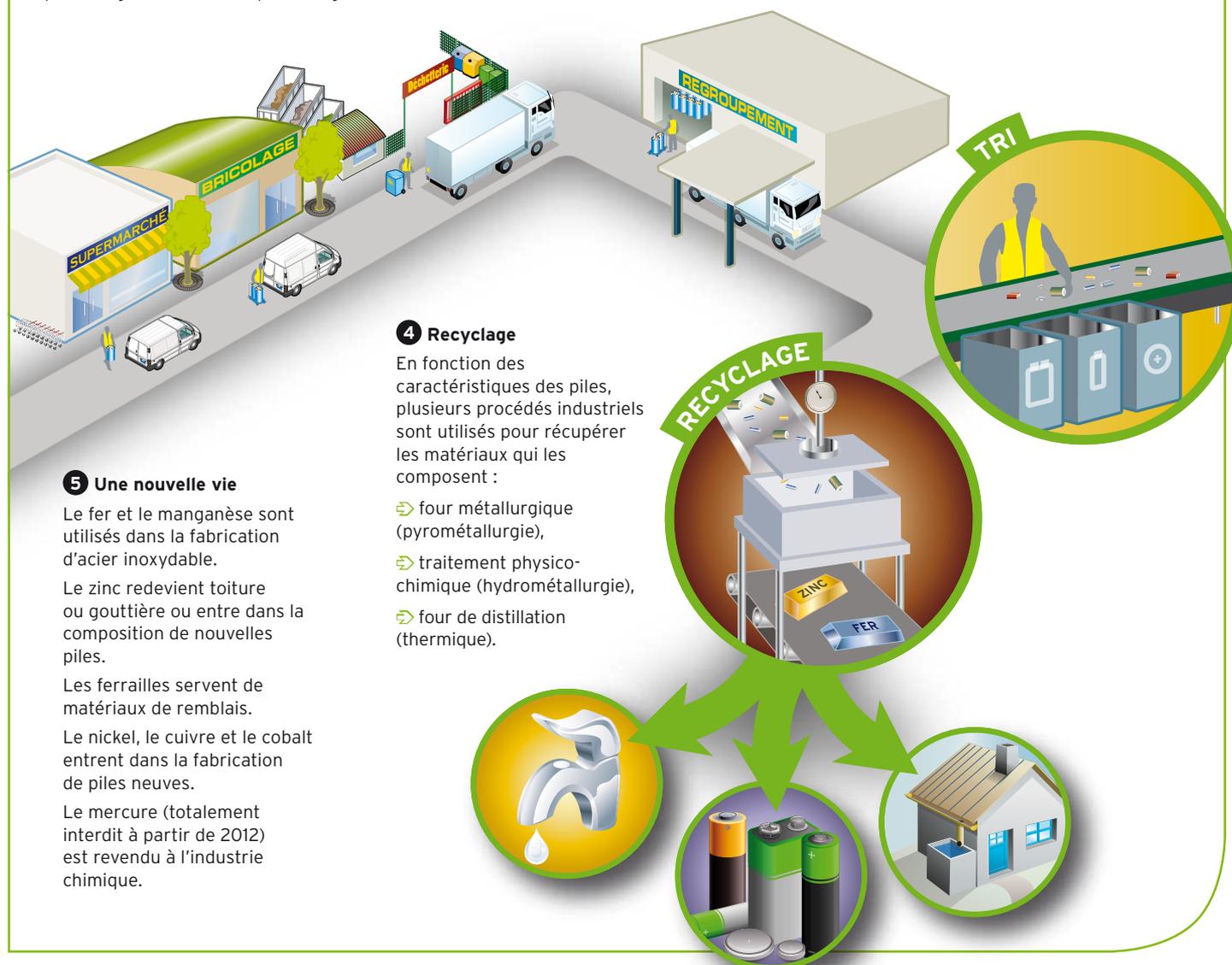
Le fer et le manganèse sont utilisés dans la fabrication d'acier inoxydable.

Le zinc redevient toiture ou gouttière ou entre dans la composition de nouvelles piles.

Les ferrailles servent de matériaux de remblais.

Le nickel, le cuivre et le cobalt entrent dans la fabrication de piles neuves.

Le mercure (totalement interdit à partir de 2012) est revendu à l'industrie chimique.





## Pour moi la vie va re-commencer !

Le 1<sup>er</sup> juillet, l'association 2mains a ouvert une ressourcerie de 700 m<sup>2</sup> au 19, avenue Albert Einstein au Blanc-Mesnil. Un lieu où les vieux objets sont restaurés et remis en vente. Un projet soutenu par le Sitom93, le SEAPFA<sup>(1)</sup>, le conseil régional, le conseil général de Seine-Saint-Denis, l'Ademe, les villes d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, la communauté d'agglomération Terres de France<sup>(2)</sup> et le Syctom.

Vêtements, meubles, petits appareils électroménagers, vélos, jouets... Les objets qui ne servent plus peuvent servir à d'autres. S'ils sont jetés, cela représente un coût de collecte et de traitement, et a des répercussions sur l'environnement. « Nous voulons faire la promotion du réemploi, pour réduire les déchets et les transformer en ressources » explique Anne Pierre, directrice de l'association 2mains. « Si les objets qu'on nous apporte (on va aussi chercher à domicile les encombrants) ne sont pas trop abîmés, nous les restaurons et nous les vendons le moins cher possible. La ressourcerie n'est pas un magasin pour les pauvres qui n'auraient pas les moyens de s'acheter du neuf, mais pour les consommateurs qui veulent limiter leur impact sur l'environnement. » La ressourcerie accepte tous les types de produits, Les appareils électroniques sont testés et revendus en l'état mais ils ne sont pas encore réparés en raison des compétences pointues que cela réclame. Du personnel spécialisé sera formé très prochainement.

Pour accompagner la ressourcerie dans la montée en régime de son activité, le Syctom

### Les aides du Syctom aux recycleries-ressourceries

- ⇒ Aide à la création à hauteur de 20 % du montant HT des investissements, plafonné à 500 000 euros.
- ⇒ Traitement gracieux des rebuts, dans la limite de 15% des tonnages entrants annuels.



### Les 5 fondamentaux d'une ressourcerie

- 1 Une association chargée de la gestion de la ressourcerie.
- 2 Des locaux vastes et fonctionnels, d'accès aisé, avec une aire de stationnement et de déchargement, ouverts tous les jours.
- 3 Des personnes en insertion formées à la collecte, à la réparation, au démantèlement et à la vente des objets.
- 4 Une boutique attractive (si possible en centre-ville), ouverte de façon progressive (par exemple, tous les 15 jours, puis une fois par semaine, et davantage le cas échéant).
- 5 Des actions de sensibilisation pour faire connaître la ressourcerie.

vient d'attribuer une subvention à 2mains pour couvrir des dépenses d'investissement pour optimiser la gestion de ses stocks et de l'espace. De plus, la ressourcerie bénéficiera d'une exonération du traitement d'une partie de ses rebuts.

### Économie solidaire

« Notre démarche est à la base celle de la réinsertion sociale, poursuit Anne Pierre. 2mains aide les personnes qui ont décroché de l'emploi à remettre le pied à l'étrier. » Au démarrage, 12 emplois ont été créés, et 33 sont escomptés sur 5 ans. Le salaire

des employés est en partie pris en charge par l'État. Des financeurs solidaires tels que France active et Les cigales ont investi des fonds dans l'entreprise. L'objectif est de récolter 650 tonnes par an de vieux objets dans les 5 villes qui participent à l'opération et d'en revendre 500 tonnes. Les objets irréparables sont démantelés et leurs matériaux utilisés dans les filières de recyclage. ■

Pour plus d'information : [www.2mains-asso.fr](http://www.2mains-asso.fr)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Ouvert le 1er samedi du mois de 9h à 19h

(1) Syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye.

(2) Sevrans/Villepinte/Tremblay-en-France.